

**Arrêté temporaire n° 22-AT-487**  
**Portant réglementation de la circulation**

**RUE JEAN JAURÈS**

Madame le Maire de Portes -lès-Valence,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

**CONSIDÉRANT** que des travaux Renouvellement de branchement d'eau potable rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 05/12/2022 au 14/12/2022 RUE JEAN JAURÈS

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du **05/12/2022 et jusqu'au 14/12/2022**, au n°**121 RUE JEAN JAURÈS** :

- un rétrécissement de chaussée, compte tenu de la réalisation des travaux en bordure de voie, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement. L'emplacement de stationnement PMR situés au droit de l'empiètement est neutralisé.  
La voie sera maintenue sur une largeur de 3 mètres.
- L'intervention ne doit pas gêner les services de secours et de collecte des déchets ménagers et dans le cas contraire, l'intervenant doit tirer les bacs de collecte en limite des travaux.
- Un cheminement mode actif est maintenu matérialisé et protégé par des barrières aux abords du chantier et sous la responsabilité de l'entrepreneur.
- L'accès des riverains à leurs habitations ou commerces est maintenu, par la pose de plaques de circulation sur les tranchées ouvertes, durant les travaux.

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **SOGEA RA - Agence Coca Sud Est**, représenté par Mr RAOUX Emilien.

### Article 3

Le chef de la Police Municipale de Portes-lès-Valence, le Directeur de la Sécurité publique à Valence 26, Le Directeur des Services Techniques et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Portes-lès-Valence, le 23/11/2022,  
Madame le Maire de Portes-lès-Valence,

  
Geneviève GIRARD

#### DIFFUSION:

SOGEA RA - Agence Coca Sud Est  
le chef de la Police Municipale de Portes-lès-Valence  
le Directeur de la Sécurité publique à Valence 26  
SDIS  
Arrêtés

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.